

« Accompagner l'enfant vers l'autonomie : Stratégies et outils concrets »



Bienvenue dans cette formation complète sur le développement de l'autonomie chez l'enfant. Cette formation vise à vous fournir une compréhension approfondie des stratégies et des principes essentiels pour encourager l'autonomie des enfants. Nous avons exploré divers aspects de ce sujet, du développement de compétences d'autonomie à la manière de soutenir l'autonomie scolaire, en passant par la gestion de comportements difficiles. En couvrant ces domaines, vous serez mieux préparé à guider les enfants vers une plus grande indépendance.

L'autonomie est une compétence cruciale que les enfants doivent acquérir pour réussir dans la vie. Au cours de cette formation, nous avons souligné l'importance de l'autonomie dans le développement des compétences, des préférences et de la confiance en soi chez les enfants. Nous avons exploré les avantages de donner aux enfants des

Document actualisé le 01/03/2023

responsabilités à la maison, en mettant en évidence comment cela favorise leur croissance personnelle.

Pour aider les enfants à devenir plus autonomes, nous avons discuté de diverses stratégies, notamment la création d'un environnement propice à l'apprentissage. De plus, nous avons abordé l'importance de **l'établissement de routines claires** pour la gestion du temps et du développement de compétences organisationnelles à l'aide d'outils tels qu'un agenda ou un tableau de planification.

Vous verrez également comment soutenir l'autonomie scolaire. Nous avons expliqué comment établir un premier contact avec les enseignants, participer aux réunions parent-enseignant, et utiliser les canaux de communication fournis par l'école pour rester informé de la progression de l'enfant. La communication efficace avec les enseignants est essentielle pour garantir que votre enfant reçoive le soutien dont il a besoin à l'école.

L'évaluation de l'autonomie chez les enfants est un autre point clé que nous avons abordé. Nous avons exploré différentes méthodes, telles que les entretiens, les questionnaires, les évaluations standardisées, l'auto-évaluation de l'enfant et les revues de travail scolaire. Ces méthodes peuvent vous aider à évaluer l'autonomie des enfants et identifier les domaines qui nécessitent un soutien supplémentaire.

Enfin, nous avons examiné en détail la création de plans d'action pour renforcer l'autonomie des enfants. Nous avons fourni des exemples concrets de plans d'action adaptés à différents groupes d'âge, de la petite enfance à l'adolescence. Ces plans d'action sont des outils pratiques pour aider les parents et les éducateurs à guider les enfants vers plus d'indépendance, en mettant l'accent sur le développement de compétences spécifiques.

Cette formation complète offre des moyens d'encourager l'autonomie chez les enfants. En développant leurs compétences d'autonomie, les enfants sont mieux préparés à faire face aux défis de la vie quotidienne de manière plus indépendante et plus assurée. Vous disposerez des connaissances et des outils nécessaires pour soutenir le développement de l'autonomie chez les enfants, que ce soit à la maison ou à l'école.

Document actualisé le 01/03/2023

Public :

Tout public

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

12 heures

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez vous rendre sur le site : <https://elearningformalis.fr>
ou nous contacter par email : equipepedagogique@elearningformalis.fr

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de maîtriser des techniques et des outils pour favoriser l'autonomie chez les enfants.

Moyen et modalité :

FOAD

Alternance de théorie et de cas pratiques

À l'issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation pour contre-signature.

Moyens Techniques :

3 modules au format PDF

3 fichiers audio au format mp3

Un examen final

Notre support qui est là pour répondre à toutes vos questions

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et un accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

QCM

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 24 heures entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à FORMALIS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Bastien GIESBERGER M'Ballo SECK

Contact mail uniquement

rhf-idf@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 75 de Paris 69 rue de la Victoire 75009 Paris

0 805 800 909

contact@mdph.paris.fr



Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

99 €

Contact :

MARIN JONES Harriet
equipepedagogique@elearningformalis.fr
+ 33 1 87 20 06 98

« Accompagner l'enfant vers l'autonomie : Stratégies et outils concrets »

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

Module 1 : Comprendre les fondements de l'autonomie de l'enfant

Durée : 4 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de comprendre les notions fondamentales de l'autonomie de l'enfant, d'identifier les étapes de son développement et d'accompagner son acquisition progressive.

Chapitre 1: Introduction à l'autonomie de l'enfant

Chapitre 2 : Les étapes du développement de l'autonomie

Chapitre 3 : Introduction à l'autonomie de l'enfant

...

Évaluation module 1

Module 2 : Outils et techniques pour favoriser l'autonomie

Durée : 4 heures

Document actualisé le 01/03/2023

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable d'encourager l'indépendance des enfants dans leurs activités quotidiennes, de favoriser leur prise de décision et leur capacité à résoudre des problèmes, ainsi que de soutenir le développement de l'autonomie chez les enfants colériques.

Chapitre 1 : Encourager l'indépendance dans les activités quotidiennes

Chapitre 2 : Favoriser la prise de décision et la résolution de problèmes

Chapitre 3 : Encourager l'autonomie des enfants colériques

...

Évaluation module 2

Module 3 : Soutenir l'autonomie de l'enfant dans l'éducation et la vie sociale

Durée : 4 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de comprendre le développement de l'autonomie de l'enfant à l'école et dans l'apprentissage, ainsi que d'évaluer et de suivre sa progression vers une plus grande indépendance.

Chapitre 1 : L'autonomie à l'école et dans l'apprentissage

Chapitre 2 : Évaluation et suivi de l'autonomie de l'enfant

...

Évaluation module 3

ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de FORMALIS en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, FORMALIS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

Document actualisé le 01/03/2023



2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de FORMALIS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CGV disponibles sur ce lien : <https://elearningformalis.fr/wp-content/uploads/2021/04/CGV-Formalis.pdf>

Document actualisé le 01/03/2023

FORMALIS 165 Quai de Valmy, 75010 - Paris – Siret : 50334974800031 – Enregistré sous le n°11755630075 auprès du préfet de région : Ile de France – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 5911C – TVA : FR10503349748 – RCS : Paris Paris B 503 349 748 – Capital : 45 000€ – Tel : + 33 1 87 20 06 98 – Email : equipepedagogique@elearningformalis.fr – Site internet : <https://elearningformalis.com/>